



Autopartage des villes

À Mens, le prêt des voitures entre voisins fonctionnait avec un opérateur numérique. Celui-ci est parti à la conquête des grandes villes d'Europe. L'initiative locale en est morte.

De 2011 à 2015 six familles de Mens, au sud de Grenoble, ont prêté leurs voitures à leurs voisins. Une quinzaine d'utilisateurs faisaient au total trente locations par an en passant par une société spécialisée qui prenait en charge l'assurance et prélevait 30% sur la location. Nous avons parlé de cette expérience dans notre [lettre](#) de décembre 2014.

Début 2015, la société assurant les locations a été rachetée par Drivy, un des trois grands opérateurs français de l'autopartage entre particuliers. Les modalités de location ont été adaptées pour servir la stratégie de Drivy qui est de conquérir les grandes villes d'Europe. Les nouvelles règles ont tué la pratique villageoise qui s'était installée à Mens.

➤ [En savoir plus](#)

Peut-on innover à la campagne ?

Les gagnants de la course à l'innovation n'offriront probablement pas les services dont les zones périurbaines ont besoin.

Les innovations numériques foisonnent dans le champ du covoiturage et de l'autopartage mais les jeunes pousses et les licornes se concentrent sur les grandes villes et les grands axes. En effet, c'est là qu'elles peuvent espérer rassembler de grandes communautés virtuelles et décrocher le gros lot.

Ce modèle d'innovation n'a que faire des territoires périurbains et ruraux où les flux de déplacements sont éparpillés. À terme, les gagnants de la course à l'innovation auront optimisé leurs services pour les villes et les solutions adaptées aux zones peu denses ne verront peut-être jamais le jour. Nous avons parlé de ce problème dans notre [lettre](#) de juillet 2016.

➤ [En savoir plus](#)

Autopartage des champs

À Crest, une association purement locale organise avec succès l'autopartage entre voisins.

Le système d'autopartage de Crest, près de Valence, a été créé en quelques mois par un groupe d'amis. Au bout de deux ans, l'association a 30 adhérents et sept voitures en prêt. Au total 10 000 km ont été parcourus en 2016.

À l'inverse de l'expérience de Mens, le système ne se substitue pas à l'assurance du véhicule. L'emprunteur est informé de la franchise et du malus qu'il devra rembourser au prêteur en cas d'accident. L'association conserve une caution permettant de garantir ce remboursement si nécessaire.

Dans ces conditions, il n'y a pas besoin de faire appel à un opérateur d'autopartage ni de prélever un pourcentage sur les locations. Le prix est fixé à 24 cts du kilomètre pour une voiture moyenne, y compris le carburant. La location est simplifiée au maximum. Sauf exception, elle est payée en fin de trimestre. À cette date, les adhérents se rencontrent pour un pique-nique où se règlent les petits problèmes.



© Le Monde

L'association Crest Autopartage gère les cautions. Elle peut rejeter une demande d'adhésion qui présente des risques. Elle a très peu de charges et la cotisation n'est que de 5 € par an.

Ce système ne demande qu'à être imité. Voilà un modèle d'innovation qui ne rendra personne milliardaire, mais qui a toutes ses chances à la campagne.

➤ [En savoir plus](#)